

**DEPARTEMENT DU VAR**

**COMMUNE DE**

**BAUDINARD SUR VERDON**



**Plan**

**Communal de**

**Sauvegarde**

**Année 2016**

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| Tableau de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.....                                   | 3         |
| Textes de référence en matière de PCS .....  | 4         |
| Arrêté municipal approuvant le PCS .....   | 5         |
| Sigles et abréviations .....   | 6         |
| Cartographie(s) de la commune.....   | 7/8       |
| <b>PARTIE I : LES RISQUES DE LA COMMUNE.....</b>   | <b>9</b>  |
| 1.1. Risque crues torrentielles.....   | 10        |
| 1.2. Risque feux de forêts .....   | 11        |
| 1.3. Risque canicule.....  | 12        |
| 1.4. Risque chute de neige - tempête.....  | 13        |
| 1.5. Risque rupture de barrage .....   | 14        |
| 1.6. Risque mouvements de terrain .....  | 15        |
| 1.7. Risque sismiques .....  | 16        |
| <br>   |           |
| <b>PARTIE II : DISPOSITIF OPERATIONNEL .....</b>   | <b>17</b> |
| II.1 Le Poste de Commandement Communal (PCC).....  | 17        |
| II.1.1. Organigramme du PCC.....   | 17        |
| II.1.2. Schéma d'alerte des membres du PCC.....  | 18        |
| II.1.3. Montage opérationnel de la salle du PCC.....   | 19        |
| II.2. Rôle des membres du PCC: fiches-actions .....  | 19        |
| FICHE ACTION N° 1 : Le DOS / RAC.....  | 20        |
| FICHE ACTION N° 2 : Cellule Secrétariat/Communication.....                                   | 21        |
| FICHE ACTION N° 3 : Cellule Terrain.....   | 22        |
| FICHE ACTION N° 4 : Cellule Logistique .....   | 23        |
| II.3. L'alerte des populations.....  | 24        |
| <br>   |           |
| <b>ANNEXES OPÉRATIONNELLES</b>   |           |
| ANNEXE N° 1 : Points de rassemblement de la population.....                                  | 25        |
| ANNEXE N° 2 : Annuaires.....   | 25        |
| ANNEXE N° 3 : Moyens d'hébergement et d'accueil .....  | 27        |
| ANNEXE N° 4 : Restauration .....   | 27        |
| ANNEXE N° 5 : Moyens matériels publics communaux .....                                       | 27        |
| ANNEXE N° 6 : Moyens matériels privés.....   | 27        |
| ANNEXE N° 7 : Moyens matériels des associations se trouvant sur le territoire communal ..... | 27        |
| ANNEXE N° 8 : Préparation d'un exercice communal .....                                       | 28        |
| ANNEXE N° 9 : Procédure de vigilance météo.....  | 29        |

## Tableau de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Toute mise à jour du PCS devra être mentionnée dans le tableau ci-dessous. Ne pas oublier d'en informer l'ensemble des destinataires du Plan Communal de Sauvegarde :

- Monsieur le Préfet du VAR (Bureau de la Préparation et de la Gestion des Crises).
- Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement.
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du VAR
- Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de

| Date de Mise à Jour | Page(s) modifiée(s) | Nature de la mise à jour |
|---------------------|---------------------|--------------------------|
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |
|                     |                     |                          |

## Textes de référence en matière de PCS

Le PCS a été instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Il s'agit d'un document de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS en son article 8, précise que ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation des PPRN et/ou PPI.

L'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

Par ailleurs, les communes non soumises à l'obligation d'avoir un PCS peuvent, si elles le souhaitent, en élaborer un.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.



**Commune de BAUDINARD-SUR-VERDON**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL — ANNÉE 2015 - 2016-07**

**ARRÊTÉ APPROUVANT LE PCS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Considérant que la commune de Baudinard sur Verdon est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;  
Considérant qu'il appartient au maire de prévoir d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise afin de

**ARRÊTE**

Article I : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Baudinard sur Verdon annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter du 13 mai 2016

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 3 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmis à

M. le Préfet du VAR (BPGC)

M. le sous-Préfet d'arrondissement

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var

M. le Colonel de Groupement de Gendarmerie

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

M. le Commandant du Centre de Secours de Aups

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Salernes i Aups.

Fait à Baudinard sur Verdon le 13 mai 2016

Le Maire

Georges PONS



## Sigles et abréviations

|                |   |
|----------------|---|
| <b>BPGC</b>    | Bureau de la Préparation et de la Gestion des Crises                    |
| <b>COD</b>     | Centre Opérationnel de Départemental                                    |
| <b>CODIS</b>   | Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours              |
| <b>COZ</b>     | Centre Opérationnel Zonal   |
| <b>CORG</b>    | Centre Opérationnel et Renseignement de la Gendarmerie                  |
| <b>COS</b>     | Commandant des Opérations de Secours                                    |
| <b>CRICR</b>   | Centre Régional d'Information et de Coordination Routière               |
| <b>CRS</b>     | Compagnie Républicaine de Sécurité                                      |
| <b>CSP</b>     | Centre de Secours Principal   |
| <b>CUMP</b>    | Cellule d'Urgence Médico-Psychologique                                  |
| <b>DDCS</b>    | Direction Départementale de la Cohésion Sociales                        |
| <b>DDPP</b>    | Direction Départementale de la Protection des Populations               |
| <b>DDTM</b>    | Direction Départementale des Territoires et de la Mer                   |
| <b>DMD</b>     | Délégation Militaire Départementale                                     |
| <b>DDSP</b>    | Direction Départementale de la Sécurité Publique                        |
| <b>Dpt</b>     | Département   |
| <b>DREAL</b>   | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| <b>DSC</b>     | Direction de la Sécurité Civile   |
| <b>DST</b>     | Directeur des Secours Incendie  |
| <b>DSM</b>     | Directeur des Secours Médicaux  |
| <b>DT ARS</b>  | Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé                  |
| <b>EMDA</b>    | Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte                                |
| <b>Gend</b>    | Gendarmerie   |
| <b>ICPE</b>    | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement              |
| <b>Min Int</b> | Ministère de l'Intérieur  |
| <b>PACA</b>    | Provence-Alpes-Côte d'Azur  |
| <b>PC</b>      | Poste de Commandement   |
| <b>PCA</b>     | Poste de Commandement avancé  |
| <b>PCC</b>     | Poste de Commandement Communal  |
| <b>PCF</b>     | Poste de Commandement Fixe  |
| <b>PK</b>      | Point Kilométrique  |
| <b>PMA</b>     | Poste Médical Avancé  |
| <b>POT</b>     | Plan d'organisation interne   |
| <b>PPI</b>     | Plan Particulier d'Intervention   |
| <b>ORSEC</b>   | Organisation de la Réponse de Sécurité Civile                           |
| <b>RAC</b>     | Responsable des Actions Communales                                      |
| <b>RCC</b>     | Centre de Coordination et de Sauvegarde                                 |
| <b>SAMU</b>    | Service d'Aide Médicale d'Urgence                                       |
| <b>SATER</b>   | Recherche et Sauvetage Aéro-Terrestre                                   |
| <b>SDIS</b>    | Service Départemental d'Incendie et de Secours                          |
| <b>SNRS</b>    | Service de la Navigation Rhône-Saône                                    |
| <b>SRPJ</b>    | Service Régional de Police Judiciaire                                   |
| <b>TGV</b>     | Train Grande Vitesse  |
| <b>TMD</b>     | Transport de Matières Dangereuses                                       |
| <b>TMR</b>     | Transports de Matières Radioactives                                     |
| <b>UDA-PSY</b> | Unité Départementale d'Aide Psychologique                               |

## Cartographie(s) de la commune

### INFOS / CONSEILS

- Si possible, faire apparaître sur la ou les carte(s) les secteurs soumis à risque inondation/rupture de barrage en couleur bleue, ceux soumis au risque incendie de forêts en couleur rouge, au risque mouvement de terrain en couleur verte, au risque industriel/transport de matières dangereuses/réseaux en couleur jaune.
- Les cartographies figurant dans le Document Communal Synthétique (DCS) et/ou le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et/ou le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) peuvent être utilisées.



# **PARTIE I : LES RISQUES DE LA COMMUNE**

## **1.1 RISQUES CRUES TORRENTIELLES**

## **1.2. RISQUES FEUX DE FORET**

## **1.3. RISQUES CANICULE**

## **1.4. RISQUES CHUTE DE NEIGE - TEMPETE**

## **1.5. RISQUES RUPTURE DE BARRAGE**

## **1.6. RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAINS**

## **1.7. RISQUES SISMIQUES**

## 1.1 LES CRUES TORRENTIELLES

### **Définition :**

A la suite de pluies abondantes et brutales, certains ruisseaux, caniveaux, charrient alors des matériaux susceptibles de provoquer d'importantes accumulations.

La commune de BAUDINARD SUR VERDON, plutôt concernée par les pluies torrentielles, a vu par le passé des débordements importants. L'eau dévale les pentes de la commune, certaines buses peuvent être obstruées, et créer ainsi, une accumulation importante d'eau.

### **Localisation :**

Vallon de l'Armas

### **MESURES DE PRECAUTION**

- Eloignez-vous des zones dangereuses.
- Quittez votre véhicule.
- Regagner un point haut.

### **CONSIGNE DE SECURITE**

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Montez à pied dans les étages.
- Evitez de téléphoner

## 1.2 LES FEUX DE FORET

### Définition :

Sinistre qui se déclare et se propage sur plus d'un hectare dans le milieu végétal associant arbres, arbustes, et broussailles.

### Localisation :

Chaque année, les violents incendies qui ravagent certaines régions du territoire national mettent en évidence la nécessité de prendre en compte ce risque sur la commune, relativement boisée.

### PREVENTION

- Les particuliers, et notamment les propriétaires forestiers, ont l'obligation d'entretenir et de débroussailler leurs propriétés. Il leur est par ailleurs conseillé de ne pas stocker de matériaux inflammables autour de leur habitation.
- Au vu des conditions climatiques, le Maire peut, par arrêté, restreindre et interdire les accès aux zones boisées sensibles de la commune.
- Interdiction est faite aux promeneurs de faire des barbecues et de jeter des mégots sans précaution.

### MESURES DE PRECAUTION

- Témoin d'un départ de feu, alertez les pompiers : (18 ou 112) Ainsi que le Maire 06.22.85.54.89
- Faciliter l'accès des secours en ouvrant portails et barrières.

### EN CAS DE SINISTRE :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Coupez gaz et électricité.
- Fermez portes et fenêtres.
- Ne téléphonez pas et écoutez la radio.

## 1.3 CANICULE

### Définition :

Lorsque pendant plusieurs jours les températures restent élevées avec une forte amplitude entre les plus basses et les plus élevées, on considère que l'on se trouve en période caniculaire.

### CONSEQUENCES

L'exposition à ces fortes chaleurs constitue une réelle agression pour l'organisme et peut provoquer une déshydratation, un coup de chaleur et aggraver une maladie chronique, notamment sur les personnes les plus fragiles.

### PREVENTION

Au niveau national : un plan national « canicule » définit les actions en matière de prévention et de gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une telle vague de chaleur.

Toute autre information peut être prise au numéro national : 0 800 06 66 66 (info canicule)

Au niveau communal : Chaque année, pendant la période critique, le plan canicule est actionné. Il prévoit le suivi des personnes les plus sensibles recensées sur la commune.

### LES BON GESTES

- Tenez votre logement frais (aérez le soir et fermez les volets la journée)
- Hydratez-vous et buvez fréquemment.
- Réduisez les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes sensibles de votre entourage.

## 1.4 CHUTES DE NEIGE - TEMPETES

### Les chutes de neige

#### Définition

S'agissant de précipitations neigeuses exceptionnelles par leur intensité, les principaux dangers liés à ce risque sont : les effondrements de toiture, la rupture de lignes électriques ou téléphoniques, les chutes d'arbres ou ouvrages, l'impraticabilité temporaire des routes.

#### PREVENTION

Le service d'astreinte neige du département fonctionne 24h/24h pour les voies départementales. Le personnel communal assure le déneigement en priorité, des voies communales et les accès des bâtiments publics. Il est à noter que les particuliers doivent assurer le déneigement devant chez eux (raclage et salage).

### Tempêtes

#### Définition

Violente perturbation atmosphérique accompagnée de vents forts et de pluies abondantes.

#### PREVENTION

Consolider toitures et cheminées, portes, fenêtre et volets — dégager les caniveaux et les gouttières — couper les branches qui présentent un danger.

#### LES BON GESTES

- Rentrez les ustensiles et objets qui pourraient être emportés et devenir des projectiles dangereux.
- Ne stationnez pas sous les lignes électriques ou les arbres chargés de neige, susceptible de s'effondrer.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Suivez l'évolution météorologique.
- Evitez de prendre la voiture.
- Fermez portes et fenêtres.
- Restez chez vous.
- Evitez de téléphone

## **1.5 LES RISQUES DE RUPTURE DE GRAND BARRAGE**

La commune de BAUDINARD SUR VERDON est située en aval et limite du barrage du lac de Sainte Croix.

### **LOCALISATION**

RD9

### **MESURES DE PRECAUTION**

- Le PPI organise et prévoit la mise en sécurité des personnes à risque.
- Un dispositif d'alerte est établi en cas de rupture du barrage.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ecoutez la radio
- Gagnez les hauteurs et les étages élevés.

## 1.6 LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

### **Définition :**

Le mouvement de terrain se produit en général à la suite de fortes précipitations, de présence de source, lorsque les sols sont saturés en eau. Le sol est fragilisé et une rupture se produit en surface entraînant le glissement plus ou moins important et rapide du terrain le long d'une ligne de cassure.

### **PARMIS LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ON DISTINGUE:**

- Effondrement et affaissement. Tassement par retrait.
- Eboulement, chute de pierres et blocs.
- Glissements, coulées de boues, fluages.
- Retrait et gonflement des argiles.

### **LOCALISATION**

Tout le territoire de la commune est concerné.

### **MESURE DE PRECAUTION**

- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Regagnez le point haut

### **LES BONS GESTES**

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Fuyez latéralement
- Ne stationnez pas sous un pont, un arbre, ou à proximité é d'un bâtiment endommagé.

## 1.7 LES RISQUES SISMIQUES

### **Définition :**

Un séisme résulte de la brusque libération d'énergie accumulée par le déplacement et les frictions des plaques tectoniques. Il se traduit par des secousses plus ou moins violentes de la croûte terrestre.

### **Localisation :**

Tout le territoire communal de BAUDINARD SUR VERDON est classé Zone 3 risque Modéré, d'après le zonage sismique de la France (BRGM).

### **PREVENTION**

Respect et application des règles de constructions parasismiques dont la prise en compte est de la seule responsabilité du maître d'ouvrage.

### **MESURE DE PRECAUTION**

- Restez vigilant sur les répliques : reprises des secousses.
- La fin de la première ne signifiant pas la fin du séisme.

### **CONSIGNES DE SECURITE A**

#### l'extérieur:

- En voiture, arrêtez-vous immédiatement et ne descendez pas avant la fin des secousses (votre véhicule peu vous offrir une bonne protection)
- A pieds : éloignez-vous des bâtiments et des fils électriques et abritez-vous.
- Ne stationnez pas sous un pont, un arbre ou un bâtiment
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre.

#### A l'intérieur d'un bâtiment :

- Placez-vous à l'angle d'un mur et abritez-vous sous un meuble solide.
- N'utilisez pas l'ascenseur au risque de rester bloqué.
- Ne touchez pas aux câbles tombés à terre.

### **APRES LES SECOUSSES**

- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé
- Evitez de fumer
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne touchez pas les câbles tombés au sol
- Soyez attentifs aux répliques
- Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

## PARTIE II : DISPOSITIF OPERATIONNEL

### II.1. Le Poste de Commandement Communal (PCC)

#### INFOS/CONSEILS

\* Le PCC est constitué dès la décision de déclenchement du PCS. Il correspond à la cellule communale de crise.

\*Le PCC se compose de :

- 1 Directeur des Opérations de Secours (DOS) qui est le Maire
- 1 Responsable des Actions Communales (RAC) qui peut être, soit le Maire (dans les petites communes), soit une personne désignée par le Maire parmi les élus ou les agents communaux.
- 1 Secrétariat (également en charge de la communication),
- 1 Responsable terrain (évaluation des besoins, gestion de la sécurité sur place, etc.)
  
- 1 responsable logistique (mobilisation des moyens, ravitaillement, hébergement, etc.)

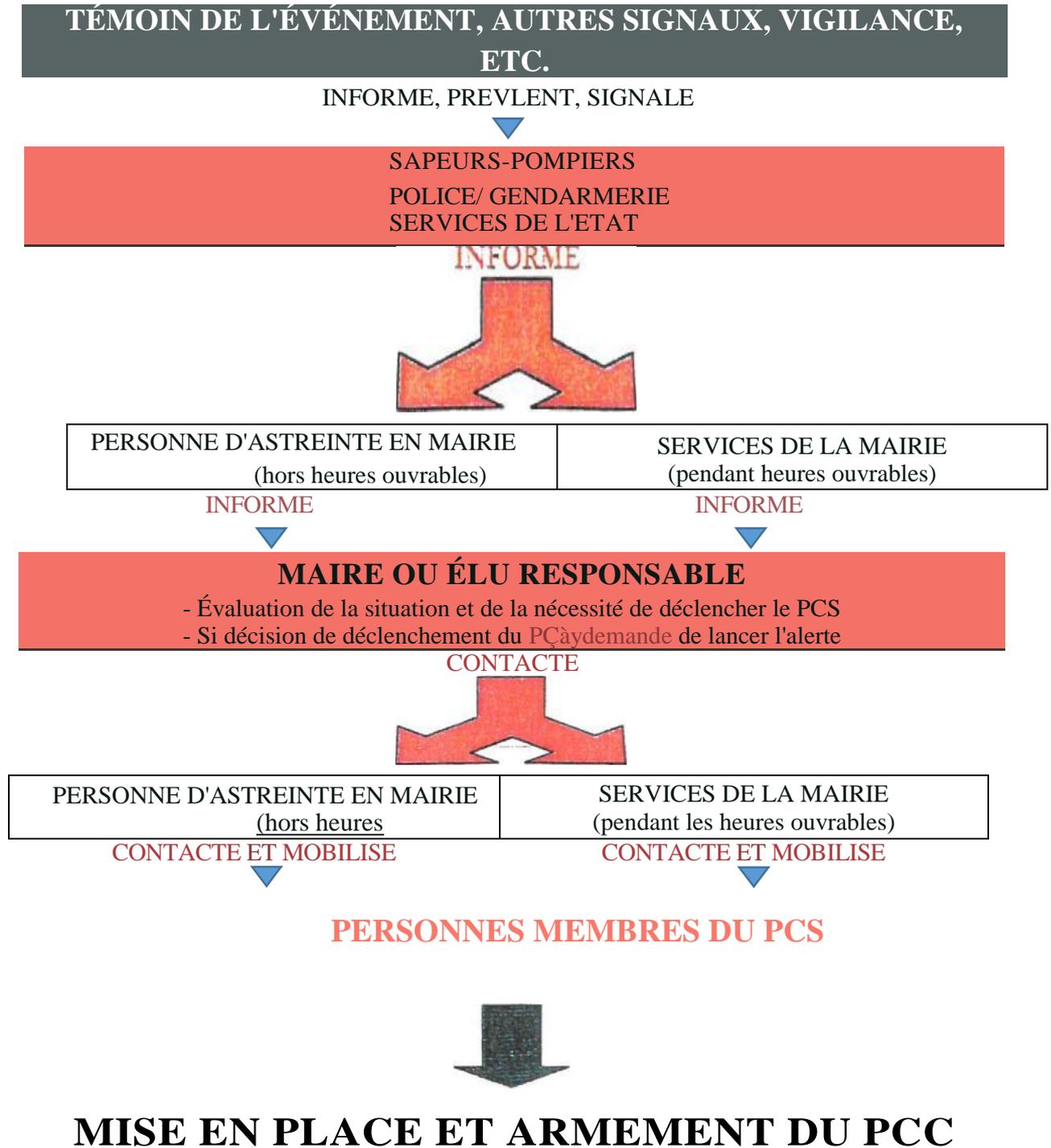
\* Dans les communes de petite taille, le Maire peut être à la fois le DOS et le RAC.

#### II.1.1 Organigramme du PCC

COMPLÉTER LE TABLEAU

|  |                        |                           |
|--|------------------------|---------------------------|
| <b>MAIRE = DOS + RAC</b><br>PONS Georges Maire                                       |                        |                           |
|  |                        |                           |
| Cellule <b>SECRÉTARIAT / COMMUNICATION</b>   | Cellule <b>TERRAIN</b> | Cellule <b>LOGISTIQUE</b> |
| MARTIN E.  | DELOT Philippe         | CHAMBRIAT B.              |
| DONATIEN Colette   | DELLA CASA Guy         | DONATIEN André            |

## II.1.2. Schéma d'alerte des membres du PCC



## II.1.3. Montage opérationnel de la salle du PCC

Le local ou le bâtiment devant accueillir le PCC doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Être situé dans une zone où il ne peut être impacté par l'événement en cours (par exemple dans une zone à l'abri des secteurs inondables),
- Être facilement accessible,
- Être pré-équipé ou pouvant être équipé rapidement (notamment en moyens de communication),
- Être clairement identifié par tous.

\*Exemples de sites pouvant accueillir le PCC : mairie, salle communale, lieu privé etc..

### SALLE DU PCC

INDIQUER NOM DE LA SALLE • MAIRIE, SALLE COMMUNALE, AUTRES...

Adresse exacte : MAIRIE 36 GRAND RUE 83630 BAUDINARD SUR VERDON

Accès :

| Équipements de la salle du PCC   |                      |   |
|--|----------------------|---|
| Type d'équipement  | Présence             | Détails   |
| Lignes téléphoniques fixes   | OUI - <del>NON</del> | Nombre 04.94.701.18.61<br>Indiquer le numéro de toutes les lignes |
| Téléphones mobiles   | <del>OUI</del> - NON | Nombre<br>Indiquer le numéro de tous les téléphones               |
| Accès Internet   | OUI - <del>NON</del> | Nombre 1  |
| Ordinateur   | OUI - <del>NON</del> | Nombre 2  |
| Imprimante   | OUI - <del>NON</del> | Nombre 1  |
| Scanner  | OUI - <del>NON</del> | Nombre 1  |
| Photocopieur   | OUI - <del>NON</del> | Nombre 1  |
| Télévision   | <del>OUI</del> - NON | Nombre 0  |
| Radio  | <del>OUI</del> - NON | Nombre 0  |
| Fournitures de bureau (tableau blanc, papeterie, etc.)   | OUI - <del>NON</del> |   |
| Documents utiles (PCS, plans, cartographies, annuaires, liste et adresse des habitants de la commune etc.) | OUI - <del>NON</del> |   |

## II.2. Rôle des membres du PCC : fiches-actions

### INFOS/CONSEILS

Détail des missions générales de chaque responsable municipal membre du PCC en fonction de la composition du PCC, calibrage en fonction de la taille de la commune.

Voir ci-après les fiches actions.

## FICHE ACTION N°1 Le DOS / RAC

DOS = Directeur des Opérations de Secours (fonction généralement assurée par le Maire) RA.0 = Responsable des Actions Communales.

Dans les petites communes, le DOS peut être également le RAC.

### **RESPONSABLE**

M. le Maire Georges PONS

Tél 1: 06.22.85.54.89.

Tél 2 : 04.94.70.18.75.

En cas de déclenchement du PCS, le Maire devient le DOS.

Le DOS analyse la situation, détermine les actions prioritaires, et ordonne l'exécution selon les éléments connus du PCC.

### RÔLE DU DOS

- Chargé de décider des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population.
- Choisi et valide si nécessaire les actions proposées par le COS.

### DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Déclenchement du PCS.
- Évaluation de la situation et des besoins au vu des remontées du terrain (par le COS et le responsable « Terrain » du PCC au fur et à mesure de l'évènement.
- En tant que RAC, il assure la direction et la coordination des actions des membres du PCC : responsable secrétariat/communication, responsable terrain, responsable logistique.
- Si nécessaire, prise des ordres de réquisition, d'interdiction, d'autorisations exceptionnelles afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la sécurité publiques.
- Mobilisation des moyens publics ou privés.
- Communication avec la population communale.
- Renseignement des autorités.

## FICHE ACTION N°2 Cellule Secretariat / Communication

### RESPONSABLE

Mme Emmanuelle MARTIN  
Tél : 06.15.91.32.76

### RÔLE

- Chargé de la synthèse et du regroupement de toutes les informations.
- Appui pour répondre aux besoins du PCC.
- Réception, transmission et diffusion d'information en interne au sein du PCC et en externe (grand public notamment).

### DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Appel des membres du PCC pour intégrer le PCC.
- Organisation de la salle du PCC.
- Accueil téléphonique du PCC.
- Tenue de la main courante.
- Rédaction et transmission des documents émanant du PCC.
- Appui aux autres cellules du PCC.
- Réception et diffusion des informations en interne et en externe.
- Tenue du calendrier des événements du PCC.
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie etc.).
- Diffuser l'alerte à la population ou aide à la diffusion.
- Assurer la communication avec la population, rédaction des communiqués de presse et relation avec les médias sous la responsabilité du maire et en lien avec lui

## FICHE ACTION N°3 Cellule Terrain

### RESPONSABLE

M. Philippe DELOT  
Tél : 06.76.07.21.22

### RÔLE

- Assurer les missions d'évaluation de la situation sur le terrain et de sécurisation des zones.
- Assurer la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les missions de secours réalisées **sur** le terrain par les services de secours.
- Assure au mieux les missions de secours à exécuter sur le terrain, en cas d'absence des services de secours.

### DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain.
- Évaluation des besoins sur place (évacuation, moyens particuliers humains ou matériels).
- Remontée d'informations vers le PCC sur la situation.
- Sécurisation des zones à risque (mise en place de périmètres de sécurité, panneaux indicateurs etc.).

## FICHE ACTION N°4: Cellule Logistique

### RESPONSABLE

M. Bernard CHAMBRIAT  
Tél : 06.32.11.28.15

### RÔLE

- Gestion des moyens humains et matériels, publics ou privés.
- Assurer le ravitaillement des personnes sinistrées et des acteurs communaux intervenant dans la crise.
- Mise en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrées et/ou évacuées.
- Rassemble le matériel communal et/ou se procure le matériel nécessaire à la réalisation des tâches.

### DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation du ou des système(s) d'alerte de la population.
- Mise à disposition des autorités et autres personnes intéressées (bénévoles par exemple), des moyens matériels et humains, publics ou privés recensés par la commune.
- Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens.
- Gestion des transports (notamment transport collectif des personnes évacuées).
- Organisation des moyens de ravitaillement (notamment transport des marchandises, portage et préparation de repas).
- Gestion des rassemblements de personnes à évacuer (information des personnes concernées pour qu'elles puissent se préparer à leur départ, regroupement des personnes à des points de rassemblement prédéterminés).
- Mise à disposition et gestion des moyens d'hébergement, de ravitaillement...

## II.3. L'alerte des populations

### INFOS / CONSEILS

L'objectif de l'alerte est de prévenir tant les intervenants communaux que la population d'un phénomène dangereux et menaçant et de favoriser les bons comportements de protection. Une fois le PCC constitué, il convient d'alerter le plus rapidement possible la population du danger qui menace la commune.

| <b>Qui fait l'alerte ?</b>   |  |
|--|--|
| Selon le système d'alerte choisi, plusieurs personnes peuvent être amenées à faire l'alerte (dans le cas du porte-à-porte par exemple).  |  |
| Aux heures et jours ouvrables  |  |
| Hors heures et jours ouvrables   |  |
| <b>Quand alerter ?</b>   |  |
| L'alerte doit être déclenchée lorsque le danger est avéré et imminent.<br>C'est le Maire qui prend la décision d'alerter ou non en fonction des éléments qu'il a à sa disposition pour évaluer la situation.   |  |
| <b>Qui alerter ?</b>   |  |
| Préciser les cibles de diffusion avec hiérarchisation des cibles prioritaires en fonction du risque considéré (établir un annuaire des personnes à alerter en fonction du risque qui les concerne).<br>La population entière doit être alertée, si la menace concerne l'ensemble du territoire communal.<br>- Une partie de la population seulement peut être alertée, si la menace ne concerne pas l'ensemble du territoire communal (zones inondables, établissements scolaires, lieux publics, campings, etc.). |  |

| <b>Comment alerter ?</b>  |  |  |
|---|--|--|
| Indiquer les moyens d'alerte existant et pouvant être mise en œuvre dans votre commune en cas de crise. |  |  |
| Diffusion d'un signal sonore  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Cloches Tocsin</li><li>- Klaxon continu d'un véhicule</li><li>- Autres moyen d'alerte par diffusion de signal sonore...</li></ul>        | Détailler et expliquer la manière d'utiliser le moyen d'alerte choisi en mentionnant les différentes étapes etc.<br><b>Un bouton d'alerte actionnant le tocsin est installé dans la mairie</b> |
| Diffusion d'un message d'alerte   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Panneaux à messages variables</li><li>- Porte-à-porte</li><li>- Autres moyens d'alerte par diffusion d'un message d'alerte ...</li></ul> | Détailler et expliquer la manière d'utiliser le moyen d'alerte choisi en mentionnant les différentes étapes etc.   |

## ANNEXES OPERATIONNELLES

### Annexe N°1 Point de rassemblement de la population

| Lieu de rassemblement | Accès                                   |
|-----------------------|---|
| Mairie                | 36 Grand'Rue 83630 Baudinard sur verdon |

### Annexe N°2 : Annuaires

| <u>Service d'urgence</u>    | <u>Téléphone</u> |
|-----------------------------|------------------|
| Sapeur-pompiers             | 18 ou 112        |
| SAMU                        | 15 ou 112        |
| Police / Gendarmerie        | 17               |
| Médecins AUPS               | 04.94.50.00.00   |
| Sans - Abris                | 115              |
| Centre antipoison Marseille | 04.91.75.25.25   |

### Annuaire des membres du Poste de Commandement Communal (PCC)

#### \* Responsables

| Prénom Nom   | Tél domicile   | Tel portable   | Fonction dans la commune |
|--------------|----------------|----------------|--------------------------|
| Georges PONS | 04.94.70.18.75 | 06.22.85.54.89 | Maire                    |

#### \* Cellule secrétariat / communication

| Prénom Nom        | Tél domicile | Tel portable   | Fonction dans la commune |
|-------------------|--------------|----------------|--------------------------|
| RESPONSABLE       |              |                |                          |
| Emmanuelle MARTIN |              | 06.15.91.32.76 | Secrétaire du Maire      |
| RESPONSABLE       |              |                |                          |
| Colette DONATIEN  |              | 07.82.19.15.12 | Ancienne secrétaire      |

#### \* Cellule terrain

| Prénom Nom     | Tél domicile | Tel portable   | Fonction dans la commune |
|----------------|--------------|----------------|--------------------------|
| RESPONSABLE    |              |                |                          |
| Philippe DELOT |              | 06.76.07.21.22 | Conseiller municipal     |
| RESPONSABLE    |              |                |                          |
| Guy DELLA CASA |              | 06.37.72.18.02 | Président CCFF           |

#### \*Cellule logistique

| Prénom Nom        | Tél domicile | Tel portable   | Fonction dans la commune |
|-------------------|--------------|----------------|--------------------------|
| RESPONSABLE       |              |                |                          |
| Bernard CHAMBRIAT |              | 06.32.11.28.15 | Conseiller municipal     |
| RESPONSABLE       |              |                |                          |
| André DONATIEN    |              | 07.82.19.15.12 | Retraité                 |

\* Employés municipaux

| Prénom Nom       | Tél domicile | Tel portable   |
|------------------|--------------|----------------|
| Vincent COLL     |              | 06.33.04.63.27 |
| Joël GIORDANO    |              | 06.74.83.77.74 |
| Florian BARBERIS |              | 06.34.67.16.75 |

\* Annuaire des services de l'Etat

| Service de L'Etat   | Téléphone      |
|---|----------------|
| Préfecture du Var   | 04.94.18.83.83 |
| Direction Départementale des Territoires                  | 04.94.46.32.50 |
| Direction Départementale de la Cohésion Sociale           | 04.94.18.83.83 |
| Direction Départementale de la Protection des Populations | 04.94.18.83.83 |
| Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé    | 04.94.09.84.04 |
| Unité Territoriale de la DREAL                            | 04.94.08.66.00 |
| Sous-Préfecture de Brignoles                              | 04.94.37.03.83 |

\* Annuaire des collectivités locales

| Collectivité                 | Téléphone      |
|------------------------------|----------------|
| Conseil Régional PACA        | 04.91.57.50.57 |
| Conseil Départemental du Var | 04.83.95.00.00 |
| Communauté de Communes LGV   | 04.94.70.19.12 |
| Mairie de Moissac Bellevue   | 04.94.70.16.21 |
| Mairie de Regusse            | 04.94.70.16.23 |
| Mairie d'Artignosc           | 04.94.80.70.04 |

\* Annuaire des grands opérateurs

| Opérateur         | Téléphone      |
|-------------------|----------------|
| ERDF/ GRDF        | 04.94.10.34.36 |
| Services des eaux |                |
| Etc.              |                |

\* Annuaire des professionnels de santé

| Service         | Adresse                       | Téléphone      |
|-----------------|-------------------------------|----------------|
| Hôpital         | Rte de Montferra - DRAGUIGNAN | 00.94.60.50.00 |
| Médecins AUPS   | 32 BD Clémenceau - AUPS       | 04.94.50.00.00 |
| Médecin REGUSSE | Le cours - REGUSSE            | 04.94.70.16.25 |
| Pharmacie       | 2 Bd Clémenceau -AUPS         | 04.98.10.24.10 |

### Annexe 3 Moyens d'Hébergement et d'accueil

| Nom | Téléphone |
|-----|-----------|
|     |           |
|     |           |

### Annexe 4 Moyens de Restauration

| Nom                    | Téléphone      |
|------------------------|----------------|
| L'Auberge de Baudinard | 04.94.70.18.56 |
| Le Chardon             | 04.94.68.72.03 |

### Annexe 5 Moyens matériels publics communaux

| Désignation                                  | Quantité  |
|--|---|
| Petit matériel (balai, seau, brouette, etc.) | Nécessaire communal   |
| Pompe  | Un groupe électrogène   |
| Barrières                                    | 30  |
| Véhicules                                    | 1 camion bene 1 véhicule électrique 1 tractopelle 1 Renault Kangoo 1 broyeur chenille |

### Annexe 6 Moyens matériels privés

\* Entreprise du Bâtiments et Travaux publics

| Nom         | Adresse            | Téléphone      |
|-------------|--------------------|----------------|
| Pascal PONS | Domaine de Grémont | 06.07.43.35.67 |

\* Autres entreprises

| Nom             | Adresse                 | Téléphone      |
|-----------------|-------------------------|----------------|
| Claude LIAUTAUD | 1268 Chemin d'Artignosc | 00.94.60.50.00 |

### Annexe 7 Moyens matériels des associations se trouvant sur le territoire communal

| Nom                               | Descriptif | Téléphone      |
|-----------------------------------|------------|----------------|
| Guy DELLA CASA                    | CCFF       | 06.37.72.18.02 |
| Véhicule incendie LAND ROVER 600L |            |                |
| Véhicule incendie UNIMOG 2000L    |            |                |

## ANNEXE N° 8 Préparation d'un exercice communal:

La réalisation d'exercices de simulation représente le meilleur moyen de tester les procédures mises en place pour faire face à différents types de sinistres.

### I. OBJECTIFS GENERAUX D'UN EXERCICE DE CRISE

Un exercice de crise nécessite avant toute chose une très forte implication des autorités concernées et de la direction de tous les services impliqués. Il doit être pensé dans une démarche de recherche d'efficacité et surtout ne pas céder à la complaisance.

Globalement un exercice de crise devra permettre d'atteindre tout ou partie des objectifs suivants :

- Mettre en oeuvre et tester les différents éléments étudiés dans un plan,
- Exercer les responsables à la gestion de crise,
- Vérifier la disponibilité et la bonne utilisation des moyens techniques,
- Évaluer les moyens de communication.

### II. PLANIFICATION ET DEROULEMENT D'UN EXERCICE

#### II.1 La phase de préparation :

Elle débute dès la prise de décision d'engager une simulation. Il s'agit alors de constituer une équipe de projet qui aura pour mission de mener l'exercice à son terme et de respecter les principaux objectifs assignés.

#### Éléments essentiels

- Définir clairement les objectifs poursuivis,
- Choisir et expliciter le scénario de l'exercice,
- Composer une équipe de projet impliquant les différents responsables intervenants,
- Définir précisément les points et critères d'évaluation de l'exercice.

#### II.2. La phase de réalisation

Cette étape est de loin la plus stratégique car elle va déterminer le niveau de réussite du projet. Tout doit être prêt le jour J afin de garantir le maximum d'efficacité à la simulation et d'éliminer tout élément qui pourrait fausser le déroulement du scénario et l'analyse post-exercice qui sera entreprise.

#### II.3. La phase d'évaluation

Cette étape boucle le cycle de l'exercice. Elle est divisée en deux temps :

- L'analyse : évalue les résultats et le niveau d'atteinte des objectifs de l'exercice,
- Le retour d'expérience : tire les principales conclusions de l'exercice et détermine les actions à entreprendre pour améliorer les processus opérationnels.

#### Principaux éléments d'évaluation

Selon la portée de l'exercice réalisé, l'évaluation devra prioritairement mesurer :

- Le niveau de mobilisation et l'organisation du dispositif de crise,
- La conduite générale de la crise au niveau de tous les acteurs impliqués,
- La maîtrise des communications,

- La résultante réelle face au sinistre considéré.

### Retour d'expérience

Il devra expliciter précisément les orientations qui devront être prises, si nécessaire pour améliorer le dispositif pré-établi :

- La modification du plan de crise et/ou des plans d'intervention,
- L'achat de matériels complémentaires,
- Les perspectives et priorités d'apprentissage des acteurs.

## ANNEXE N° 9 : Procédure de vigilance météo

Chaque membre de la CMRME doit rester attentif aux bulletins météo, cependant, en cas de passage en vigilance rouge les membres doivent se tenir prêts à réunir en configuration CMRME en PCC pour analyser le type de situation envisageable.

Depuis octobre 2001, la carte de vigilance vous informe si un danger météorologique peut toucher le département dans les 24 heures à venir.

En effet, pour mieux participer à la protection des personnes et des biens, Météo-France met en œuvre cette procédure « vigilance météo ». Au-delà de la simple prévision du temps, elle souligne et décrit, lorsque c'est nécessaire, les dangers des conditions météorologiques des 24 heures à venir. Elle fournit des conseils de comportement adaptés, aidant ainsi le grand public et les professionnels à tenir pleinement compte des avertissements lancés par les météorologistes.

Une couleur est attribuée : vert, jaune, orange et rouge à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues. Si la carte de vigilance comporte au moins une zone rouge ou orange, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par Météo France précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour par Météo-France, pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. Des actualisations intermédiaires sont effectuées chaque fois que la situation le requiert.

La carte de vigilance est consultable en permanence par tous sur le site internet de Météo France :

<http://www.meteofrance.com>

